

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT  
SUPERIEUR, DE LA RECHERCHE  
SCIENTIFIQUE ET DE L'INNOVATION

SECRETARIAT GENERAL

UNIVERSITÉ NAZI BONI

PRESIDENCE



BURKINA FASO

Unité – Progrès - Justice

Décision n°2021 0000004 /MESRSI/SG/UNB/P  
portant convocation du corps électoral pour l'élection  
des délégués généraux et délégués généraux adjoints  
des établissements de l'Université Nazi BONI.

**LE PRESIDENT  
DE L'UNIVERSITE NAZI BONI**

- Vu la Constitution ;
- Vu le décret n°2019-0004/PRES du 21 janvier 2019 portant nomination du Premier Ministre ;
- Vu le décret n° 2019-0042/PRES/PM du 24 janvier 2019 portant composition du Gouvernement ;
- Vu le décret n°2019-0139/PRES/PM/SGG-CM du 18 février 2019 portant attributions des membres du Gouvernement ;
- Vu la loi n°013-2007/AN du 30 juillet 2007 portant loi d'Orientation de l'éducation ;
- Vu la loi n°010-2013/AN du 10 avril 2013 portant règles de création de catégories d'établissement public de l'Etat ;
- Vu le décret n°2016-382/PRES/PM/MESRSI du 20 mai 2016 portant organisation du Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche Scientifique et l'Innovation ;
- Vu le décret n°97-254/PRES/PM/MESSRS du 23 mai 1997 portant création de l'Université polytechnique de Bobo-Dioulasso ;
- Vu le décret n°2002-288/PRES/PM/MESSRS/MFB du 29 juillet 2002 portant érection de l'Université polytechnique de Bobo-Dioulasso en établissement public de l'Etat à caractère scientifique, culturel et technique (EPSCT) ;
- Vu le décret n°2014-612/PRES/PM/MEF du 24 juillet 2014 portant statut général des établissements publics à caractère scientifique, culturel et technique ;
- Vu le décret n°2017-1044/PRES/PM/MESRSI du 7 novembre 2017 portant changement de dénomination de l'Université Polytechnique de Bobo-Dioulasso ;

- Vu le décret n°2017-1244/PRES/PM/MESRSI du 28 décembre 2017 portant nomination de Présidents d'Universités ;
- Vu le décret n°2018-140/PRES/PM/MESSRS/MEF du 05 mars 2018 portant approbation des statuts de l'Université Nazi BONI ;
- Vu l'Arrêté n°2016-0184/MESRSI/SG/DGESup du 15 juillet 2016 portant modalités d'élection et mandat des délégués des étudiants dans les institutions d'enseignement supérieur et de recherche ;
- Vu le budget de l'Université Nazi BONI gestion 2021 ;

## DECIDE


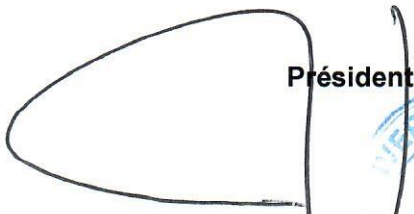
- Article 1 :** Sont convoqués, les étudiants des établissements d'enseignement et de recherche de l'Université Nazi BONI, **le jeudi 25 février 2021** pour l'élection de leurs délégués d'établissement au titre de l'année académique 2020-2021.
- Article 2 :** La campagne électorale sera ouverte dès la publication des listes définitives des candidats **au plus tard le jeudi 11 février et sera close le mercredi 24 février 2021 à minuit.**
- Article 3** Les dossiers de candidature sont recevables au secrétariat général de l'Université **au plus tard le lundi 25 janvier 2021 à quinze heures.**
- Article 4 :** Les opérations de vote se dérouleront de **08 heures à 17 heures** au sein des établissements.
- Article 5 :** Le Secrétaire général, les Directeurs d'établissement, le Directeur de l'Administration et des Finances de l'Université Nazi BONI sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera enregistrée, publiée et communiquée partout où besoin sera.

Bobo-Dioulasso, le **11 JAN. 2021**

**Ampliations :**

- MESRSI
- Diffusion générale

**Président**



**Prof Macaire S. OUEDRAOGO**  
Chevalier de l'OIPA/CAMES  
Chevalier de l'Ordre des Palmes académiques  
Chevalier de l'Ordre de l'Étalon